La disposition du corps et des cendres

- L'Église catholique estime que le lieu approprié pour l'inhumation du corps d'une personne croyante est un cimetière catholique, paroissial ou non. Les corps sont habituellement déposés en terre, beaucoup plus rarement dans un mausolée, sorte de chapelle funéraire.

- Quant à la disposition des cendres, elles seront, elles aussi, confiées à un cimetière catholique pour être mises en terre ou pour être déposées dans une niche d'un columbarium.

- L'Église catholique, sensible à ce que les cendres sont tout de même les restes humains d'une personne, n'est pas favorable à ce qu'elles soient gardées à la maison ou déposées dans le jardin domestique ou dispersées de quelque manière dans la nature ou dans l'eau, et encore moins divisées pour se retrouver dans des pendentifs ou autres bijoux.

- Quand des cendres ne sont pas dûment confiées à un cimetière catholique, comme il n'y a pas eu véritable inhumation, l'Église ne garde pas mémoire de leur inhumation dans un registre.

Quelques indications pratiques :

- À l'occasion d'un décès, veuillez communiquer avec votre paroisse dès que possible. Chaque église a en tout temps un numéro d'urgence pour rejoindre une personne apte à vous répondre.

- Si vous désirez des funérailles à l'église, avec ou sans messe, avez-vous pensé à le mentionner à vos proches? Ou même à l'inscrire dans vos dernières volontés?

- Si vous côtoyez une personne très malade ou en danger de mort, avez-vous pensé à lui suggérer la visite d'un prêtre pour le sacrement des malades?

Pour plus de renseignements,
veuillez communiquer avec votre paroisse ou
avec le Centre diocésain de Valleyfield
11, rue de l'Église
Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 1J5

Téléphone : 450-373-8122
Télécopieur : 450-371-0000
Courriel : accueil@diocesevalleyfield.org
Site internet : www.diocesevalleyfield.org
Facebook: Diocèse de Valleyfield

Funérailles à l'église



«Pour tous ceux qui croient
en toi Seigneur
la vie n'est pas détruite,
elle est transformée;
et lorsque prend fin
leur séjour sur la terre,
ils ont déjà une demeure éternelle
dans les cieux».

Diocèse de Valleyfield

La célébration des funérailles catholiques

L'Église catholique est une grande famille dont les membres sont unis par le baptême. Lors d'un décès, cette grande famille tient à prier pour la personne décédée mais aussi pour tous ceux et celles que sa disparition plonge dans le deuil. Le rassemblement à l'église permet donc à toute la communauté de s'unir à la famille et de partager un temps de solidarité et de prière.

On lit dans le *Missel des défunts* : «*C'est le mystère pascal du Christ que l'Église célèbre, avec foi, dans les funérailles de ses enfants. Ils sont devenus par leur baptême membres du Christ mort et ressuscité. On prie pour qu'ils passent avec le Christ de la mort à la vie, qu'ils soient purifiés dans leur âme et rejoignent au ciel tous les saints, dans l'attente de la résurrection des morts et la bienheureuse espérance de la venue du Christ.*»

Le corps ou les cendres ?

L'Église catholique ne s'oppose pas à la crémation. Malgré cela, elle privilégie la célébration des funérailles de ses membres en présence du corps. Elle le fait en souvenir de Jésus dont le corps a été enseveli au tombeau.

La présence du corps donne d'ailleurs tout son sens au rite d'adieu qui constitue la dernière partie d'une célébration de funérailles. Car c'est le corps qui, par le baptême, est devenu la Demeure de Dieu et le Temple de la Trinité.

L'Église souhaite ainsi que la crémation, si elle est choisie, ait lieu après les funérailles.

Les funérailles catholiques

Les funérailles catholiques, au sens strict, comportent habituellement la célébration de l'Eucharistie (de la messe). **C'est pour cette raison que des funérailles catholiques ne peuvent être célébrées ailleurs que dans une église paroissiale.** Si cela apparaît plus opportun, on pourra ne pas célébrer l'Eucharistie et, toujours à l'église, situer les funérailles au cœur d'une Liturgie de la Parole.

Il arrive que l'on choisisse de dire adieu à une personne défunte au cœur d'une réunion de prières tenue à la maison funéraire. Une telle réunion de prière est sans doute agréée de Dieu. Mais elle ne constitue pas une célébration de funérailles catholiques. **Les funérailles catholiques, dont on garde la mémoire dans les registres paroissiaux, ne se célèbrent que dans une église paroissiale.**

À la maison funéraire, il n'est pas possible de célébrer l'Eucharistie; il n'est pas possible non plus de distribuer la communion. Tous les prêtres et tous les diacres sont informés de cela et, par solidarité avec leur Évêque, s'y conforment strictement. Dans le doute, il vaut mieux s'assurer que les ministres présentés par les maisons funéraires sont bel et bien catholiques et autorisés.

La célébration des funérailles à l'église

- La famille est convoquée à l'église paroissiale qu'elle a choisie.
- Les parents et amis sont là pour l'entourer d'attention, de sympathie et d'amitié.
- L'assemblée affirme par sa présence à l'église que les liens d'amitié et d'affection qui sont tissés tout au long de la vie ne s'arrêtent pas avec la mort.
- Les personnes présentes sont invitées à se recueillir… à prier… à écouter la Parole de Dieu.
- Les personnes présentes sont aussi invitées à célébrer l'Eucharistie si la famille l'a voulu ainsi, sans pour autant que quiconque soit obligé de communier le moment venu.
- Enfin, tous sont là pour se rappeler que Dieu se souvient de tout ce qu'il y a eu de beau, de vrai, de grand dans la vie de la personne défunte et pour Lui demander de
- l'accueillir.

- S'il y a célébration de l'Eucharistie, les funérailles à l'église sont présidées par un prêtre. S'il y a une Liturgie de la Parole, elle peut être présidée par un diacre ou même par une personne laïque dûment formée et mandatée par l'Évêque.

La réunion de prière à la maison funéraire

- Cette réunion est présidée par une personne apte à le faire et normalement déléguée, sinon par l'Évêque, du moins par la paroisse.

- Si la personne a été suggérée par la Maison funéraire, il peut être prudent de vérifier sa situation auprès de la chancellerie diocésaine.

- Une réunion d'adieu à la maison funéraire comporte quatre moments :
  1. L'accueil.
  2. La proclamation de la Parole de Dieu, c'est-à-dire d'un passage de la Bible tiré de l'Ancien ou du Nouveau Testament.
  3. Une réflexion spirituelle – temps d'intériorité.
  4. Un temps de prière (action de grâce et demandes).